

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt octobre 2025 à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de SÉMALENS, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sur la convocation en date du 13 octobre qui leur a été adressée par le Maire, Annette VEITH, conformément aux articles L.2122-7 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ouverture de la séance à 20h 39

Lecture du compte rendu du 1^{er}/09/2025, approuvé sans observation.

Présents : MM VEITH Annette, PLAZOLLES Éric, ALQUIER Josette, SIRI Anne, APATOUT Aristide, CAUWET Alain, DHUICQ Jocelyne, ROUSSEL Josette, HAUTIN Jean-Jacques, SUDÉRIE Roseline, FARRIÉ Philippe, COSTE Dominique, DUTEIL Isabelle, BAUDOUISophie.

Absents excusés : MM VIALA Patrick (procuration PLAZOLLES Eric), PORTAL Nicolas (procuration ROUSSEL Josette), PUGINIER Gérard procuration SUDÉRIE Roseline).

Secrétaire de séance : Mme ALQUIER Josette.

1- DELIBERATION ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024

Validée

Madame le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ **ADOPE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
 - ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.
-

2- DELIBERATION ADMISSION EN NON VALEURS BUDGET COMMUNE

Validée

Madame le Maire informe les membres présents que le Service de Gestion Comptable de Castres a envoyé le 4 septembre dernier, une liste de créances présentées en non-valeur qui n'ont pas pu être recouvrées au terme du processus de poursuites s'avérant infructueux et dont le montant est inférieur au seuil de poursuites.

Il s'agit de repas de cantine à 3€ de 2016 à 2022 pour un montant total de 82.40 € (demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables jointe du 4/9/2025)

Madame le Maire demande aux membres présents de délibérer sur cette demande d'admission en non valeur d'un montant total de 82.40€, en précisant qu'un refus entraînerait une insincérité budgétaire car il ne permettrait pas de rendre le résultat budgétaire cumulé conforme à la réalité financière de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ACCEPTE d'admettre en non-valeur les titres de la liste jointe pour un montant de 82.40 euros du budget de la commune.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

3- DELIBERATION ADMISSION EN NON VALEURS BUDGET ASSAINISSEMENT

Validée

Madame le Maire informe les membres présents que le Service de Gestion Comptable de Castres a envoyé le 4 septembre dernier, une liste de créances présentées en non-valeur qui n'ont pas pu être recouvrées au terme du processus de poursuites s'avérant infructueux et dont le montant est inférieur au seuil de poursuites.

Il s'agit de factures d'assainissement de 2013 à 2021 pour un montant total de 292.56 € (demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables jointe du 4/9/2025)

Madame le Maire demande aux membres présents de délibérer sur cette demande d'admission en non valeur d'un montant total de 292.56€, en précisant qu'un refus entraînerait une insincérité budgétaire car il ne permettrait pas de rendre le résultat budgétaire cumulé conforme à la réalité financière de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ACCEPTE d'admettre en non-valeur les titres de la liste jointe pour un montant de 292.56 euros du budget de l'assainissement.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

4- DELIBERATION REPAS FETE VERSEMENT SUBVENTION ASSOCIATION LA CREMADE Football Club

Validée

Madame le Maire indique aux membres présents que suite à l'organisation de la fête annuelle, du 26 au 28 septembre, la commune peut attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 45€, à l'association LA CREMADE Football Club (organisateur de la fête) qui correspond à 3 repas de 15€, servis aux élus municipaux n'ayant pas d'indemnité de fonctions.

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

Accepte le versement de la subvention exceptionnelle d'un montant de 45€, à l'association LA CREMADE Football Club, à l'article 65748,

Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

5- DELIBERATION REVERSEMENT TAXE FONCIERE à HABITAT SOCIAL PACT 81

Validée

Madame le Maire indique aux membres présents que suite à une erreur dans l'acte notarié valant bail à réhabilitation de la maison Centre Bourg (aménagement de 3 commerces par la commune et aménagement de 4 logements par HABITAT SOCIAL PACT 81), l'état descriptif de division a rendu le bailleur social propriétaire de l'intégralité de la parcelle C 636 à tort.

Elle précise que le notaire a rectifié l'acte.

Le service des impôts ayant considéré que le bailleur social était propriétaire du local du commerce N°3 du 30 Place du Centre, la taxe foncière leur a été facturée à hauteur de 238 €.

HABITAT SOCIAL PACT 81 demande le remboursement de cette taxe foncière ; Madame le Maire demande aux membres présents leur avis.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE de rembourser la somme de 238 € correspondant à la taxe foncière du commerce situé 30, Place du Centre,

AUTORISE Madame le Maire à mandater cette somme à HABITAT SOCIAL PACT 81.

6- DELIBERATION DEMANDE SPONSORING CORSICA RAID FEMINA 2026

Validée

Madame le Maire fait part aux membres présents de la demande de sponsoring de l'Association « Les déterminées », dans le cadre de leur participation au Corsica Raid Femina 2026, évènement qui s'engage dans la lutte contre le cancer.

Elle précise que l'objectif de ce raid est de soutenir l'Oncopole de Toulouse pour la recherche contre le cancer du sein.

Une partie des sommes collectées servira à couvrir les frais d'organisation, mais l'essentiel des montants récoltés sera reversé à l'Oncopole.

En participant matériellement ou financièrement, la commune pourrait devenir un partenaire clé de cette aventure solidaire, dans le cadre d'un partenariat gagnant-gagnant.

Après présentation détaillée de ce raid qui se déroulera en Corse, Madame le Maire demande aux élus de délibérer sur la somme qui pourrait leur être allouée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'accorder une subvention d'un montant de 1 000 € à l'Association « Les Déterminées »,

Cette somme sera mandatée à l'article 65748 « divers » du budget Commune 2025,

Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

7- DELIBERATION MODIFICATION RIFSEEP Révision des modalités d'attribution

Reportée

8- DELIBERATION DEMANDE REMBOURSEMENT FRAIS ENLEVEMENT DE VEHICULE

Validée

Madame le Maire donne lecture d'un courrier du 8 octobre 2025 de Mme LOLIVRET Catherine qui demande le remboursement des frais d'enlèvement de son véhicule sur Les Promenades, évènement du 23 septembre dernier.

Considérant qu'elle juge cet enlèvement injustifié du fait de son hospitalisation du 21 au 23 septembre et qu'elle dit ne pas avoir constaté d'affichage de l'arrêté d'interdiction de stationnement sur Les Promenades en raison de l'organisation de la fête du village, elle demande le remboursement intégral des frais d'enlèvement de son véhicule de 135.60 € facturés par Polo Automobiles le 23/09/2025.

Madame le Maire demande aux membres présents de délibérer à ce sujet.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de rembourser les frais d'enlèvement de son véhicule à Mme LOLIVRET, soit 135.60 €,

Autorise Madame le Maire à procéder au mandatement.

9- DELIBERATION CONTRAT DE MAINTENANCE VIDÉO PROTECTION

Validée

Madame le Maire indique aux membres présents que pour le bon fonctionnement de la vidéo protection, il est nécessaire de faire intervenir une société pour assurer les opérations de maintenance.

Elle donne lecture du devis de la société CITEOS, reçu le 1^{er} octobre dernier et détaille les prestations.

Cette société est actuellement prestataire de la CEGELEC qui a installé la vidéo protection et s'occupe déjà de la maintenance.

Une visite de maintenance préventive annuelle, des opérations de maintenance par télémaintenance ou interventions physiques, notamment sont prévues.

Elle donne lecture du projet de contrat qui s'élève à la somme de 3 900 € TTC par an.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis tel que présenté pour une durée de 5 ans,

AUTORISE Madame le Maire à signer le devis et le contrat.

10- DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTIONS AMÉNAGEMENT CAFÉ RESTAURANT DU CENTRE

Validée

ANNULE ET REMPLACE celle du 1^{er} septembre 2025

Madame le Maire rappelle aux membres présents les termes de la délibération du 1^{er} septembre dernier, de demandes de subventions concernant l'aménagement du café restaurant du Centre.

Elle indique aux membres du Conseil Municipal qu'un appel d'offre sera prochainement lancé pour les travaux d'aménagement du café restaurant (rez-de-chaussée) dès que la commune aura racheté l'ensemble du bâtiment.

Elle indique que des demandes de subventions peuvent être déposées auprès de plusieurs financeurs.

Elle précise que le montant estimé des travaux d'aménagement s'élève à la somme de 333 000 € HT répartie en :

- 275 000 € HT pour les travaux
- Et 58 000 € HT pour l'ingénierie et les études

Madame le Maire précise qu'un fonds de concours intercommunal d'un montant de 19 322 € a déjà été mobilisé pour le financement d'une partie des frais d'ingénierie mobilisés dans le cadre du projet.

Elle propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Partie travaux d'aménagement :

LEADER	80 000 €
DETR 2026	99 750 €
RÉGION	10 000 €
DÉPARTEMENT	21 835 €
FONDS DE CONCOURS CCSA (obtenu pour la partie ingénierie)	19 322 €
 AUTOFINANCEMENT	 102 093 €

Madame le Maire précise ensuite que les frais d'acquisition pourraient être accompagnés par le Fonds Vert recyclage foncier de l'Etat.

Le coût d'acquisition du bâtiment est de 310 000 €.

L'opération bénéficie d'une minoration foncière de l'EPFO (Établissement Public Foncier d'Occitanie) d'environ 80 000 € pour les logements situés à l'étage, ce qui ramène le prix d'acquisition à 230 000 €.

A cela s'ajoutent les frais de notaire et frais annexes liés au foncier, pour un montant de 22 000 €, soit un total de dépenses de 252 000 € sur ce poste.

Elle propose le plan de financement suivant :

Partie acquisition du bâtiment:

FONDS VERT	
Recyclage foncier (acquisition)	180 000€

Madame le Maire demande aux élus de se prononcer sur ce projet et sur les plans de financement proposés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le projet d'aménagement du café restaurant,

VALIDE le plan de financement pour les demandes de subventions comme énoncées ci-dessus,

AUTORISE Madame le Maire à solliciter les subventions auprès des différents financeurs,

MANDATE Madame le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

11- DELIBERATION DEMANDE PARTICIPATION FINANCIÈRE Club de l'Amitié Défibrillateur

Validée et à représenter séance ultérieure

Madame le Maire indique aux membres présents qu'elle a reçu une demande de financement de l'association Club de l'Amitié-Générations-Mouvement le 13 octobre dernier.

Elle précise que l'association, qui compte 182 adhérents, a pour objectif de créer du lien social en milieu rural et de favoriser le bien-être à tout âge en proposant diverses activités cognitives et physiques.

Ces derniers mois, plusieurs malaises s'étant produits lors des activités, dont un avec perte de connaissance, 4 adhérents ont été formés aux premiers secours citoyens et 14 aux gestes qui sauvent.

L'association souhaite, aujourd'hui, acheter un défibrillateur portable très léger afin de l'emporter systématiquement lors des manifestations et en particulier lors des randonnées ; cet outil s'avérant essentiel pour le club.

Le coût d'un tel produit étant de 1 656 € TTC (devis joint), il est demandé une participation financière à la commune.

Elle précise que l'association a prévu un autofinancement de ce défibrillateur à hauteur de 400€ et que d'autres demandes de subventions ont été déposées auprès du Crédit Agricole, de la Caisse d'Epargne, e Groupama et de Mutualia.

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette demande.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de reporter la décision à une prochaine séance du Conseil Municipal, en attendant les décisions des autres financeurs et se prononcera sur le montant à allouer au Club de l'Amitié-Générations-Mouvement.

QUESTIONS DIVERSES

Cérémonie 11 novembre : L'organisation de cette commémoration est détaillée ; le RDV est donné à 10h45 à l'église, 11h15 au carré militaire, 11 h 30 au monument aux morts et suivi d'un moment convivial à la salle Rose Barrau

Rénovation Chemin des Charrettes : Les travaux débuteront le 3 novembre.

La CCSA réalisera les travaux de voirie (voirie intercommunale) et la ZA de Beauregard (Zone Intercommunale). La commune doit prendre en charge les travaux du réseau pluvial (de la rue des Charrettes) et d'assainissement (de la ZA de Beauregard). Par ailleurs, sera étudiée la possibilité de poser des bordures de défense afin de créer une voie piétonne.

Travaux d'aménagement Rue du Théron : Les élus échangent à ce sujet ; Mme le Maire précise que 60 réserves ont été émises quant à la réalisation des travaux ; elles devront être corrigées avant la réception des travaux.

Octobre Rose : La manifestation a eu lieu le 3 octobre dernier.

Entre la soirée, les randonnées organisées par Les Déterminée à Puylaurens et Sémalens, les ventes de mugs dans les commerces et la manifestation Retro Day, une somme d'environ 8 500€ devrait être reversée à l'Oncopole.

Invitation soirée élus et agents : Mme le Maire informe les élus que le vendredi 19 décembre, à 19h, un moment convivial sera organisé à l'occasion du départ à la retraite de deux agents.

Gestes qui sauvent : Mme le Maire rappelle aux élus qu'ils peuvent s'inscrire pour les sessions prévues les 17 et 24 décembre.

Boîte à pizzas : La société qui l'exploitait est en liquidation judiciaire, une vente aux enchères est prévue.

Une personne a contacté Mme le Maire en vue du rachat, à condition de la déplacer.

Les élus sont d'accord pour le déplacement de celle-ci et propose que ce soit au stade de football, aux frais du repreneur.

Espaces sans tabac : Anne SIRI rappelle que suite à un décret du 28 juin dernier, les zones espaces sans tabac ont été élargies.

Après recensement des zones concernées, elle présente un devis de 182.70€ TTC pour la fourniture de la signalétique et mise en conformité ; les élus valident ce devis.

Lancement appel à initiatives actions collectives et appel à candidatures aidants 2026 : Isabelle DUTEIL indique que le service accueil information et coordination de la Maison Départementale de l'Autonomie a adressé un mail pour un appel à initiatives et à candidatures

L'appel à initiatives permet de financer des actions collectives de prévention à destination des personnes âgées de 60 ans et plus, en lien avec les thématiques du bien vieillir.

L'appel à candidatures aidants permet de financer des actions de soutien aux aidants de personnes âgées ou de personne en situation de handicap s'inscrivant sur un des axes suivants : formation, sensibilisation et information, soutien psychosocial, santé bien-être et pair-aidance.

Les actions devront être mises en place en 2026 et devront se terminer, en mars 2027. Les candidatures sont ouvertes du 15 octobre au 28 novembre 2025. Mme le Maire regardera le dossier et reviendra vers Isabelle DUTEIL.

Marché de Noël : Aristide APATOUT indique que la 3^{ème} édition aura lieu le dimanche 30 novembre de 10h à 18h, organisé par la mairie et l'association des parents d'élèves.

Des artisans exposants seront présents ainsi qu'un stand de nourriture. A 18h00, un défilé aux flambeaux partira des promenades vers la salle Didier SUDÉRIE, où le feu d'artifice sera tiré à 18 h 30.

Téléthon 2025 : Une randonnée aura lieu à SAINT JULIEN DU PUY le dimanche 16 novembre à 13h30 (7.5 km et 10.5 km), regroupant toutes les communes, à la place de la rando relais.

Le téléthon aura lieu, quant à lui, le week-end des 5 et 6 décembre, Aristide APATOUT est en attente de réponses de la part des associations quant aux manifestations organisées (marche nocturne, théâtre, loto...).

Ordures ménagères : Josette ROUSSEL indique qu'aujourd'hui, une permanence a eu lieu à la mairie.

Mélanie DAMIEN de la CCSA et elle-même, ont distribué des bio seaux, des sacs orange, des composteurs.

27 personnes sont venues.

Aucune question n'a été posée quant au changement de ramassage (bacs jaunes/bacs verts).

Sémalens-Infos : Anne SIRI spécifie de n'avoir reçu aucun article pour l'instant.

La date limite pour l'envoi est fixée au 30 novembre.

Aristide APATOUT relancera les associations à ce sujet.

École : Josette ALQUIER indique que le 9 octobre dernier, a eu lieu l'élection du Conseil Municipal des Jeunes.

L'investiture aura lieu le 6 novembre.

Mme le Maire indique que les enfants turbulents à la cantine mangeront à une table, seuls, et si leur comportement ne s'améliore pas, une exclusion de 15 jours pourrait être envisagée, après des courriers d'avertissement adressés aux parents. Il est à noter que les parents sont « garants » de la bonne conduite de leurs enfants à la cantine, ainsi que de la bonne application de la « charte de bonne conduite » qu'ils ont signée lors de l'inscription de leurs enfants à la cantine.

Par ailleurs, elle spécifie qu'à la suite de beaucoup de dégradations des toilettes extérieures dans la cour d'école par les enfants, il a été décidé, qu'elles seraient désormais fermées à clef car cela occasionne des frais importants et l'intervention fréquente des agents communaux.

Les agents de la garderie les ouvrent quand les enfants veulent s'y rendre et restent fermées pendant le temps scolaire.

Cimetière : Eric PLAZOLLES informe les élus que 20 concessions ont été relevées les 1^{er} et 2 octobre.

Tout s'est bien déroulé.

Les gerbes de fleurs pour les personnes décédées courant 2025 ont été commandées pour la Toussaint.

Trophée SDET : Mme le Maire dit que la commune a reçu un trophée « commune engagée » de la part du SDET pour tout l'éclairage en Led réalisé, à l'occasion du salon des maires d'ALBI. Les panneaux incendiés du parking près de la MSP seront prochainement remplacés.

Expositions : Jean-Jacques HAUTIN a participé à l'organisation de l'exposition photos à La Pouzaque, par la CCSA (réseau des 9 bibliothèque/photos d'oiseaux).

Il précise que la prochaine séance de CinéCran est prévue le 26 octobre prochain à la MJC de Sémalens

Par ailleurs, il souhaite organiser une exposition de peintures de « Jean Cassou », à la médiathèque « Isabelle Jan ».

Terrain de pétanque : Mme le Maire indique avoir reçu une personne de LEMPAUT qui souhaite créer un club de pétanque affilié à la fédération. Ce dernier précise que le terrain actuel n'a pas les dimensions nécessaires pour faire de la compétition. De plus, étant donné qu'il n'y a pas d'infrastructures suffisante : pas de vestiaires, ni de toilettes à proximité du terrain, après débat, les élus décident de répondre négativement à cette demande.

Aristide APATOUT indique qu'il recevra une personne de la commune qui serait également intéressée par l'utilisation du terrain en mode de compétition.

Conteneurs poubelle Café du Centre : Josette ROUSSEL demande où se trouvent les conteneurs et s'ils peuvent être rendus à la CCSA, le temps des travaux.

Séance levée à 22 heures 15

Prochain conseil Municipal, 24 novembre 2025